

Monsieur Laurent Beck
Direction de la surveillance du marché du travail
Direction générale de l'emploi et du marché du
travail - DGEM
Département de l'économie, de l'innovation, de
l'emploi et du patrimoine - DEIEP
Par courriel

Lausanne, le 16 septembre 2025

Consultation sur l'initiative déposée par le canton de Zurich « Assouplissement limité des heures d'ouverture des magasins »

Cher Monsieur,

Nous vous remercions de nous consulter sur le projet cité en titre et vous faisons part de notre appréciation.

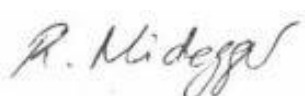
La loi en vigueur permet déjà aux cantons de fixer quatre dimanches par an pendant lesquels le personnel peut être employé dans les commerces sans autorisation. Cette limite serait portée à douze dimanches par an.

La branche du commerce de détails doit faire face à de nombreux défis. L'évolution des habitudes des consommateurs, la forte concurrence de L'e-commerce mais aussi de certaines zones touristiques ou particulières telles que les gares rendent la vie économique des commerçants traditionnels difficile. En parallèle, le cadre légal n'a pas ou que très peu évolué ces dernières années. L'assouplissement proposé va dès lors dans le bon sens, ce d'autant qu'il laisse l'appréciation de l'opportunité aux cantons, en fonction de leurs spécificités régionales.

La CVCI soutient l'initiative telle que déposée par le canton de Zurich.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Romaine Nidegger
Responsable de la politique



Mathieu Piguet
Responsable du service juridique